

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 26

DATE DE LA CONVOCATION

18 06 13

DATE D’AFFICHAGE

18 06 13

Objet :

2013-04-07-24
Contrat Local de Santé de
Préfiguration

L’an : 2013

Et le : QUATRE JUILLET

A : NEUF Heures TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARTHES** (CdC Saint-Ponais), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **JL.BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **A.CALVET** (CdC Saint-Chinianais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **A.FRANCES** (CdC Canalirou), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME PEGURIER** (Bédarieux), **H.POUMEYRAC** (CdC Le Minervois), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **M.SALEMBIER** (CdC Orb et Taurou), **J.SOULIGNAC** (CdC Saint-Ponais), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
- 6 AOUT 2013
Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Contrat Local de Santé de Préfiguration

Depuis 2009, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est saisi des questions relatives à la santé de la population, à travers la réalisation d'un diagnostic santé social, puis d'un Projet Territorial de Santé.

Dans la continuité de cette démarche, le Pays travaille en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé du Languedoc-Roussillon pour élaborer un Contrat Local de Santé.

Une première étape d'actualisation du diagnostic santé a été réalisée d'octobre à décembre 2012, avec l'appui de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS).

Un second temps de travail entre les équipes du Pays et de l'ARS a permis d'élaborer un contrat de préfiguration, qui pose le cadre du futur Contrat Local de Santé sur la période 2013 - 2016.

Dans le cadre de ce contrat, l'objectif est d'élaborer un projet local de santé : des programmes seront élaborés et des actions seront mises progressivement en place, permettant ainsi la mise en œuvre des priorités, définies selon quatre axes

Axe du Contrat Local de Santé	Objectifs
Soins de premiers recours et urgences	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des conditions favorables à l'installation de jeunes médecins, - Maintenir l'effectivité de la Permanence des Soins Ambulatoires en l'adaptant aux réalités du territoire, en articulation avec le service d'urgence de la clinique de Bédarieux, - Améliorer la réponse à l'aide médicale urgente sur l'ensemble du territoire
Personnes âgées et leur parcours de vie	<p>Repérer les personnes âgées sur le territoire et adapter l'action gérontologique en lien avec le Conseil général de l'Hérault afin de faire émerger et consolider un parcours coordonné.</p> <p>L'accent sera plus particulièrement porté sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévention du risque de dépendance de la personne âgée (prévention des chutes, nutrition, logement adapté...) - prise en charge des troubles cognitifs et comportementaux.

SOUS-PREFECTURE Béziers
REÇU LE

- 6 AOUT 2013

Bureau des Politiques
Publiques

.../...

Axe du Contrat Local de Santé	Objectifs
Thèmes relevant du Panier de Services : Accès aux droits et aux soins, Santé mentale des jeunes, Addictions, Contraception et Vaccinations	<ul style="list-style-type: none"> - Addictions : développer une stratégie de prévention spécifique, de réduction des risques en matière d'addictions et créer les conditions d'une prise en charge adaptée et de proximité. - Santé mentale des jeunes : s'appuyer sur les ressources existantes, mieux les coordonner et les développer pour repérer le plus précocement les situations de rupture. Leur apporter en proximité des réponses adaptées y compris en faisant appel aux ressources de territoires plus éloignés, notamment pour la prise en charge de l'urgence psychiatrique et ou les prises en charge très spécialisées. - Accès aux droits et aux soins : en adéquation avec les spécificités de la population du territoire, adapter les réponses aux besoins de la population à l'issue d'une étude qui permettra de mieux appréhender les problématiques rencontrées par les usagers, les professionnels de santé et les personnels des structures en termes d'accès aux droits, aux soins et à la prévention.
La télémédecine	Développer la télémédecine sur le territoire

La gouvernance

La gouvernance du Contrat Local de Santé est déclinée en trois instances :

Le Comité de pilotage est une instance décisionnelle qui réunit les **signataires** du Contrat Local de Santé :

- du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- de l'Agence Régionale de la Santé

Le Comité technique est l'instance de mobilisation des principaux **partenaires** institutionnels :

Les groupes de travail : Le comité technique mettra en place des groupes de travail thématiques autant que de besoin en fonction de son programme d'activité, découlant des priorités du Contrat Local de Santé.

La coordination du Contrat Local de Santé sera assurée par la chargée de mission Services à la Population. Cette mission nécessite la mise à disposition de cet agent pour 1 équivalent temps plein.

L'Agence Régionale de Santé financera ce poste à hauteur de 30 000 € par an.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur cette présentation et de bien vouloir l'autoriser à signer le Contrat Local de Santé ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette présentation et autorise le Président à signer le Contrat Local de Santé ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 04 juillet 2013.

SYNDICAT MIXTE DE PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES
REÇU LE

6 AOÛT 2013

Bureau des Politiques Publiques

Le Président,
Francis BOUTES

